

Musée du Temps - Convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon développe pour son Musée du Temps un secteur d'histoire sur la ville, en l'ouvrant sur l'époque contemporaine et sur la prospective. Pour ce faire, une étude doit être menée pour compléter ce secteur par une démarche de géographie humaine et préparer les premiers éléments.

Il est proposé de mener en partenariat cette étude avec le Laboratoire Théma (UMR 6049-CNRS, Université de Franche-Comté) qui participe aux travaux de la Maison des Sciences de l'Homme sur l'axe «Intelligence territoriale» et particulièrement sur les structures spatiales et leurs évolutions.

La démarche à mener repose sur une mise en perspective de la ville actuelle (plus précisément l'agglomération bisontine), au travers de deux aspects différents :

* la vision d'un géographe, chargé de comprendre le fonctionnement actuel de l'agglomération bisontine au travers de ses temps, de ses espaces et des acteurs qui la font évoluer. Ce regard doit permettre de saisir les éléments qui feront l'agglomération de demain, mouvements, appropriations, transformations et ajustements qui fondent son devenir,

* la vision d'un photographe, qui, en dialoguant avec le géographe, devra être capable de saisir, de mettre en image la ville de demain qui se dessine sous les traits des dynamiques actuelles. Un marché à procédure adaptée sera passé ultérieurement pour le choix du photographe.

Cette confrontation originale nécessite de réfléchir aux concepts de ville, de temps et d'espace, le tout au sein d'une approche globale et selon une orientation prospective. Elle devra par ailleurs tenir compte des expériences déjà réalisées ou en cours, en relation avec les travaux du Musée du Temps.

Ce partenariat s'élève à 5 000 € TTC imputés sur la ligne 20.322.2031. 86021.53000 et versés à l'Université de Franche-Comté selon les termes de la convention signée avec cet organisme.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec cet organisme.

«M. LE MAIRE : Vous voyez que ce musée n'est pas refermé sur lui-même puisqu'il signe un partenariat avec l'Université de Franche-Comté, ce qui est d'ailleurs une très bonne chose».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.